

DIAL 3218

CHILI - Violence et répression contre le peuple mapuche

Rocío Alorda

vendredi 7 décembre 2012, mis en ligne par [Dial](#)

Dans ce numéro de DIAL, les deux premiers textes sont consacrés à des luttes sociales en cours, au Guatemala et au Chili et les deux derniers à des questions géopolitiques. Ce texte de Rocío Alorda, publié par [Noticias Aliadas](#) le 29 octobre 2012 fait le point sur l'actualité de la lutte mapuche, tout en la replaçant dans la perspective plus large des évolutions des dernières années.

Sebastián Piñera assure qu'il combattra le conflit mapuche « en utilisant toutes les armes de l'État de droit ».

C'est une situation complexe que vit actuellement le mouvement mapuche au sud du Chili. Alors que neuf *comuneros* [1], en prison, faisaient une grève de la faim - quatre d'entre eux ont maintenu cette grève pendant 60 jours - et que se déroulaient de violents affrontements entre les communautés mapuche [2] et les forces de police, le gouvernement de Sebastián Piñera a signé, le 8 octobre, un décret définissant la Zone de développement indien (Area de Desarrollo Indígena - ADI) dans la commune d'Ercilla, décret qui a été accepté par 37 des 42 communautés de la zone.

Les ADI ont été définies par la Loi indienne de 1993 comme « espaces territoriaux dans lesquels les organismes de l'administration publique focaliseront leur action au profit du développement harmonieux des Indiens et de leurs communautés ». Conformément à cette définition, les ADI élaborent des programmes d'acquisition de terres, des programmes de conseils techniques pour les plantations agricoles, des programmes d'aide à la création d'entreprises et des programmes de financement pour l'amélioration des infrastructures routières et de santé.

Piñera a déclaré à la presse qu'avec l'ADI, il tient sa promesse d'ouvrir la voie du dialogue car c'est la seule voie possible pour trouver une solution au conflit mapuche.

« C'est cette voie qui va porter ses fruits, la voie du dialogue, la voie de l'action et non la violence et les attentats » selon Piñera. « Et c'est avec la même force que je réitère mon engagement à lutter en utilisant toutes les armes de l'État de droit, contre les délinquants et les partisans de la violence qui, loin de favoriser la cause du peuple mapuche et la cause de notre pays, n'engendrent que dégâts et douleur ».

Cependant, cinq communautés d'Ercilla, à quelque 600 km au sud de Santiago, n'ont pas accepté de s'impliquer dans la nouvelle proposition institutionnelle du gouvernement, notamment la communauté traditionnelle de Temucuicui et la communauté Wente Winkul Mapu. C'est de cette dernière que sont originaires Erick et Rodrigo Montoya, Paulino Levinao et Daniel Levipan, détenus dans la prison d'Angol et en grève de la faim du 27 août au 25 octobre. Levinao et Levipan ont été condamnés, en août dernier, à dix ans et un jour de réclusion pour tentative d'homicide à l'encontre de Carabiniers. Plus 541 jours pour port illégal d'arme à feu dans la commune d'Ercilla en novembre 2011. Les deux autres *comuneros* sont en cours de jugement pour d'autres délits.

En faisant une grève de la faim, les prisonniers politiques mapuche d'Angol avaient pour objectif l'annulation des procès par la Cour suprême et revendiquaient en outre « l'application de l'Accord 169, [Accord de l'Organisation internationale du travail sur les peuples indigènes et tribaux], la récupération totale du territoire aujourd'hui occupé par les entreprises forestières et les grands propriétaires, et la démilitarisation des communautés » comme ils l'ont déclaré dans des communiqués envoyés de la prison.

Après plus de deux mois de grève de la faim, la Cour suprême a finalement décidé de casser le jugement contre Levinao pour tentative d'homicide contre le général des Carabiniers Iván Bezmalinovic et ordonné de réaliser un nouveau jugement oral pour ce procès, étant donné le manque de fondement de la sentence du Tribunal pénal d'Angol. La condamnation à 541 jours de détention pour port illégal d'armes a été maintenue. La condamnation de Levipán a été annulée et remplacée par une peine réduite de degré moyen d'une durée de trois ans pour mauvais traitements envers des Carabiniers en service. Le bénéfice de remise de peine conditionnelle lui a été octroyé et sa mise en liberté ordonnée une fois la sentence communiquée au tribunal de première instance.

De leur côté, les cinq *comuneros* qui poursuivaient leur grève de la faim à la prison de Temuco ont interrompu leur action quelques jours avant ceux d'Angol, au moment où la directrice de l'Institut national des droits humains, Lorena Friés, a réussi à conclure un accord avec le ministre de la justice et de la gendarmerie autorisant le transfert des détenus à la prison d'Angol où se trouvent les autres prisonniers politiques mapuche.

« Dans la prison d'Angol [à 45 kms d'Ercilla], se trouvent quatre frères mapuche dont deux ont été condamnés injustement à cause de témoins payés par le ministère public, les deux autres sont dans l'attente d'un jugement oral dans lequel, avec des témoins protégés [3], ils veulent condamner les nôtres. Le gouvernement n'a, bien sûr, aucun intérêt à évoquer ce sujet », dénonce Jorge Huenchullán, *werkén* (porte-parole) de la communauté de Temucucui.

Pour Huenchullán, l'ADI « fait partie de la stratégie de l'exécutif pour occulter le véritable conflit sur la restitution complète des terres réclamées par les communautés, pour occulter aussi toute une série d'actes de répression violente et passer sous silence les mobilisations que nous menons, nous, les communautés mapuche, ici, à Ercilla. Nous ne nous battons pas pour obtenir des mesures d'assistance en faveur de notre peuple, c'est pourquoi nous ne voulons pas de l'ADI qui, pour nous, ne sert à rien ».

Histoire du conflit

Le conflit entre l'État et le peuple mapuche s'est accentué en 1974, avec la promulgation par la dictature militaire (1973-90) du décret 711 encourageant le développement de l'industrie forestière et mettant fin à la propriété communautaire indienne. Les gouvernements successifs se sont servis d'une loi antiterroriste de 1984 pour combattre la résistance du peuple mapuche.

En 1997, alors que le peuple mapuche était affaibli, ce qui l'empêchait de progresser dans la récupération de ses territoires, un groupe de communautés et de *lonkos* (chefs traditionnels) ont formé la Coordination des communautés en lutte Arauco, Malleco et Cautín, qui a, par la suite, pris le nom de Coordination Arauco Malleco (CAM).

« En un sens, la CAM nous a fait avancer en définissant une nouvelle façon de faire de la politique : il s'agit de passer d'une action institutionnelle à une action directe de sabotage considérée comme une arme politique. Nous faisons un grand bond en avant en prenant acte que l'on ne peut rien attendre d'un État qui nous a condamnés à 100 ans de silence et de discrimination. Et nous avançons vers la création d'un projet politique autonome, qui nous est propre », commente le *werkén* de la CAM, qui taira son nom pour des raisons de sécurité.

« Le territoire et l'autonomie deviennent les axes fondamentaux de la CAM », ajoute le *werkén*. « Ces deux axes se conjuguent lorsqu'on pratique le contrôle territorial : on récupère les terres et on les travaille, on génère, sur ces territoires des pratiques culturelles, politiques et économiques propres aux Mapuche. L'autonomie implique une organisation et une façon de travailler dans la discipline. Et en tant

que projet politique, elle a à voir avec la façon dont le peuple mapuche s'organise en marge de l'État ».

En 2002 a commencé une période du mouvement mapuche « entre pression et obscurité » comme la qualifie l'historien Fernando Pairican, période durant laquelle des *comuneros* mapuche ont été arrêtés.

« Jusqu'à cette date, il n'y avait pas eu de condamnation de prisonniers politiques et on ne leur avait pas appliqué la loi antiterroriste. À partir de là a commencé une période - qui dure toujours - où, à cause des revendications du mouvement mapuche, [les *comuneros*] se sont retrouvés en prison et cela a engendré la réponse évidente de la résistance dans la prison même, comme par exemple, la grève de la faim », explique-t-il. « La frontière formée par le fleuve Bío-Bío séparait historiquement le Chili au nord, des zones mapuche, au sud. Celles-ci sont régies par d'autres codes, on y rend la justice différemment : il y a une application raciste de la loi en Araucanie puisque ses habitants ne sont pas des êtres humains mais des Indiens : c'est le XIX^e siècle qui continue ».

En juillet 2010, le conflit entre le gouvernement de Piñera et les mapuches s'est accentué à partir de la grève de la faim entreprise par quatre prisonniers mapuches qui faisaient partie de la CAM. Le leader de la lutte contre l'application à leur cas de la loi antiterroriste, Héctor Llaitul, était parmi eux. Déjà à cette époque, la même revendication revenait toujours : récupérer les territoires ancestraux usurpés par l'État et les entreprises multinationales.

« Le plus grand tourment du peuple mapuche, c'est la perte des territoires sacrés, qui entraîne la perte des fleuves et des cimetières. Avec les projets hydroélectriques et miniers, les territoires les plus en danger sont situés au sud de Valdivia, vers la précordillère et la côte d'Osorno, deux entités qui donnent leur force aux communautés et forgent l'identité mapuche. Ces zones vont être inondées par les centrales hydroélectriques » dénonce la jeune machi Millaray Huichalaf, du secteur du Chêne Carimallín.

La lutte pour le territoire

Les communautés mapuches ne voient pas d'un bon œil les propositions du gouvernement, parce que celui-ci cherche à occulter le conflit de fond : la lutte pour le territoire.

« De toute évidence, les politiques menées continuent à transférer le conflit sur d'autres terrains pour qu'on ne perçoive plus pourquoi le peuple mapuche est en lutte : pour garder sa terre. On veut institutionnaliser le conflit et le faire aboutir à une négociation alors que la terre ne peut pas se négocier parce que la terre est une mère et sa mère, on ne la vend pas », ajoute Huichalaf.

De l'avis de Paraicán, « ce que le gouvernement est en train de faire c'est mettre en place une triade : modèle économique (le libéralisme), système politique et autonomie. Il regarde vers certains pays comme le Canada et les États-Unis où les autonomies indiennes néolibérales ont fonctionné sans affecter le capital. Ce sont des expériences où modèle économique et autonomie sont compatibles, par le biais du multiculturalisme. C'est ainsi que l'ex-présidente Michelle Bachelet (2006-2010) a posé le problème pendant son gouvernement. Autonomie, oui, mais néolibérale ».

Cependant, ce modèle d'autonomie néolibérale est repoussé par les dirigeants indiens, étant donné que le projet politique mapuche est incompatible avec le capitalisme.

« Nous ne sommes pas seulement en présence d'une lutte politique mais aussi d'une lutte ancestrale car le peuple mapuche, par essence, est anticapitaliste » affirme Huichalaf. « C'est pourquoi, pour ce système, toute autre façon de s'organiser est dangereuse. Aujourd'hui nous nous levons avec une conviction claire, en nous appuyant sur des fondements politiques, sociaux et spirituels, en tant que peuple ».

- Traduction de Michelle Savarieau pour Dial.
- Source (espagnol) : [Noticias Aliadas](#), 29 octobre 2012.

En cas de reproduction, mentionner au moins l'auteur, la traductrice, la source française (Dial - www.dial-infos.org) et l'adresse internet de l'article.

Notes

[1] Membre d'une communauté - note DIAL.

[2] Mapuche signifie « gens de la terre » en mapudungun. Dans cette langue, substantifs et adjectifs sont invariables, nous ne mettons donc pas de « s » - note DIAL.

[3] La loi antiterroriste de 1984, promulguée pendant la dictature d'Augusto Pinochet autorise des témoins à comparaître de façon masquée et sans que leur identité soit rendue publique. Ces derniers reçoivent aussi souvent de l'argent pour leurs déclarations - note DIAL.